



Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-deuxième session
(1er-12 mai 2000)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 21 (A/55/21)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 21 (A/55/21)

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-deuxième session
(1er-12 mai 2000)**



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–14	1
II. Questions d'organisation	15–23	2
A. Ouverture de la session	15	2
B. Élection des membres du Bureau	16	2
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	17–19	3
D. Observateurs	20–21	3
E. Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse	22	4
F. Questions diverses	23	4
III. Débat général et examen des questions de fond	24–45	4
IV. Examen des rapports du Secrétaire général	46–54	10
V. Établissement et adoption du rapport que le Comité de l'information présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session	55	12
Annexes		
I. Déclaration prononcée par le Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information lors de l'ouverture de la vingt-deuxième session du Comité de l'information		20
II. Déclaration du Président du Comité de l'information lors de l'ouverture de la vingt-deuxième session du Comité		27
III. Lettre datée du 12 mai 2000, adressée au Président du Comité de l'information par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information		29

Chapitre premier Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale; »

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182, et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous

les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale s'est de nouveau déclarée satisfaite des travaux du Comité, a approuvé ses rapports² et ses recommandations, et a réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B de l'Assemblée générale). À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité³ et adopté par consensus les résolutions 52/70 A et B en date du 10 décembre 1997. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁴ et adopté par consensus les résolutions 53/59 A et B en date du 3 décembre 1998. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁵ et a adopté par consensus les résolutions 54/82 A et B en date du 6 décembre 1999.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal en tant que membre du Comité.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la

République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 90 à 93 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Angola, la République de Moldova et les Îles Salomon membres du Comité.

13. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Libéria et le Mozambique membres du Comité.

14. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	Ghana	République arabe syrienne
Algérie	Grèce	République de Corée
Allemagne	Guatemala	République démocratique du Congo
Angola	Guinée	République de Moldova
Argentine	Guyana	République populaire démocratique de Corée
Bangladesh	Hongrie	République tchèque
Bélarus	Îles Salomon	République-Unie de Tanzanie
Belize	Inde	Roumanie
Bénin	Indonésie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Brésil	Iran (République islamique d')	Sénégal
Bulgarie	Irlande	Singapour
Burkina Faso	Israël	Slovaquie
Burundi	Italie	Somalie
Chili	Jamaïque	Soudan
Chine	Japon	Sri Lanka
Chypre	Jordanie	Togo
Colombie	Kazakhstan	Trinité-et-Tobago
Congo	Kenya	Tunisie
Costa Rica	Liban	Turquie
Côte d'Ivoire	Libéria	Ukraine
Croatie	Malte	Uruguay
Cuba	Maroc	Venezuela
Danemark	Mexique	Viet Nam
Égypte	Mongolie	Yémen
El Salvador	Mozambique	Yougoslavie
Équateur	Népal	Zimbabwe
Espagne	Niger	
États-Unis d'Amérique	Nigéria	
Éthiopie	Pakistan	
Fédération de Russie	Pays-Bas	
Finlande	Pérou	
France	Philippines	
Gabon	Pologne	
Géorgie	Portugal	

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

15. La séance d'organisation de la vingt-deuxième session du Comité de l'information s'est tenue le 1er mai 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, M. Elhassane Zahid (Maroc).

B. Élection des membres du Bureau

16. Afin de pourvoir les postes de rapporteur et de vice-président pour la durée du mandat restant à courir, le Comité a élu par acclamation Yayan G. H. Mulyana (Indonésie), dont le Groupe asiatique avait présenté la candidature, et Alejandra Martha Ayuso (Argentine), dont le Groupe des États d'Amérique latine et des Ca-

raïbes avait présenté la candidature. Le Bureau du Comité pour la période 1999-2000 se compose donc comme suit :

Président : Elhassane Zahid (Maroc)
Vice-Présidents : Alejandra Martha Ayuso (Argentine)
 Ivan Nimac (Croatie)
 Peter Mollema (Pays-Bas)
Rapporteur : Yayan G. H. Mulyana (Indonésie)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

17. À sa session d'organisation, le Comité a adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2000/1 et Rev.1), tels que le Président les avait révisés oralement :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
6. Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
7. Débat général et examen des questions de fond.
8. Examen des rapports du Secrétaire général.
9. Consultations officieuses au sein du groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

18. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 12 mai 2000.

19. Pour l'examen des points 7 et 8, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

a) Réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2000/2);

b) Intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : examen cas par cas (A/AC.198/2000/3);

c) Principes directeurs pour le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies intégrés à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (A/AC.198/2000/4);

d) Les centres d'information des Nations Unies en 1999 : ressources provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2000/5);

e) Création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies : rapport sur l'exécution du projet pilote (A/AC.198/2000/6);

f) Développement, mise à jour et enrichissement en plusieurs langues des sites Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4);

g) Projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 : programme 23, Information (A/AC.198/2000/8);

h) Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 1999 (A/AC.198/2000/9);

i) Campagne de publicité du millénaire (A/AC.198/2000/10).

D. Observateurs

20. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Lesotho, Oman et Tadjikistan. Le Saint-Siège y a également participé en qualité d'observateur.

21. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en tant qu'observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé et Organisation mondiale de la pro-

priété intellectuelle. L'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et l'Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies y ont également participé comme observateurs.

E. Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

22. Le 3 mai 2000, le Comité a observé la Journée mondiale de la liberté de la presse, 2000, organisée par le Département de l'information. Le programme de cette commémoration, qui avait pour thème le métier de journaliste dans un monde dangereux et le rôle des médias dans le règlement des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix, marquait le vingtième anniversaire de la création au sein du Département du programme de formation destiné aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision des pays en développement.

F. Questions diverses

23. Le Président a informé le Comité que l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne avaient demandé à devenir membres du Comité de l'information.

Chapitre III

Débat général et examen des questions de fond

24. Les États membres du Comité de l'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Colombie (au nom du Groupe de Rio), Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gabon, Guyana, Inde, Indonésie, Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Kazakhstan, Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Pakistan, Pays-Bas (au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), République arabe syrienne, Sénégal, Tunisie, Ukraine et Yémen.

25. Le Directeur du Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO, le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et le représentant de l'Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de

l'Organisation des Nations Unies ont également pris la parole devant le Comité.

26. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, les intervenants ont tous souligné l'importance de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse. De nombreuses délégations ont rendu hommage aux journalistes qui avaient trouvé la mort ou avaient été blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions, et ont condamné l'usage de la violence contre eux. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a rappelé que sans un corps de journalistes indépendants et libres de critiquer, l'Organisation des Nations Unies ne serait pas en mesure de s'acquitter de la tâche qui lui incombait, à savoir aider à résoudre crises et conflits. Le même intervenant, citant la Déclaration universelle des droits de l'homme, a relevé que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répondre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». D'autres intervenants se sont déclarés hostiles à toute tentative visant à contrôler ou influencer les médias. De nombreux intervenants ont fait observer que les médias avaient un rôle important à jouer dans l'amélioration de la qualité de la vie des individus partout dans le monde. Le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU a rappelé qu'il ne pouvait y avoir de société démocratique sans liberté de la presse. Il a par ailleurs indiqué qu'il faudrait améliorer encore les conditions de travail des journalistes qui exerçaient leurs fonctions au Siècle.

27. Nombre d'intervenants ont préconisé l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace. Ils ont constaté que ces dernières années des innovations extraordinaires avaient été enregistrées sur le plan des techniques de l'information et que tous les domaines de l'activité humaine s'en étaient trouvés transformés. Mais, de l'avis d'une délégation, alors que la circulation de l'information était devenue un phénomène mondial, il n'en allait pas de même pour les techniques de l'information qui, elles, avaient connu une extension restreinte. Une délégation a fait observer que les techniques les plus avancées en matière de moyens de communication de masse, l'Internet en particulier, avaient fait de la planète un village mais non une communauté. De nombreuses délégations considé-

raient que l'écart entre pays développés et pays en développement ne cessait de se creuser. Un représentant, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, s'est demandé si les pays en développement étaient capables de faire entrer dans l'autoroute de l'information des données et des perspectives ayant trait à leurs intérêts propres. Faute d'avoir un meilleur accès à cette autoroute, ils étaient voués à demeurer des passagers au lieu d'être eux-mêmes des conducteurs. En ce qui concerne la question de la sécurité de l'information internationale, un intervenant s'est déclaré préoccupé par les risques inhérents que comportaient les nouvelles techniques de l'information, tel le danger d'érosion de l'identité nationale et d'uniformisation de la culture, et a souligné la nécessité d'assurer l'échange international d'informations dans des conditions de sécurité et dans des conditions égales pour tous.

28. Un représentant, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, a fait observer que l'information était le réservoir de l'expérience commune au service de l'intérêt général, et un certain nombre de délégations estimaient que dans cette optique il incombait à l'Organisation des Nations Unies d'aider à combler l'écart du numérique. Un certain nombre d'intervenants ont fait observer que le Département de l'information pourrait aider les pays en développement à se doter de capacités accrues dans le domaine de l'information, en particulier par le biais des centres d'information des Nations Unies et des programmes de formation de journalistes, et aussi en collaborant avec les gouvernements de ces pays à l'organisation de cours des Nations Unies prévoyant des programmes d'études. Plusieurs intervenants ont relevé les importants travaux qu'effectuait l'UNESCO dans le cadre de son programme international pour le développement de la communication. Une délégation, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, a noté que certaines conceptions de la politique de l'information qui étaient ancrées dans un passé lointain étaient devenues anachroniques, et qu'il fallait trouver des manières nouvelles d'assurer la réalisation des objectifs de la liberté d'opinion et d'expression.

29. Un intervenant a rappelé que le rôle des techniques de l'information et de la communication dans le développement faisait l'objet d'un examen attentif de la part du Conseil économique et social et que la question serait examinée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2000. Toutefois, malgré leur potentiel pour le développement humain, ces techniques se

répandaient à un rythme qui était loin d'être uniforme, et il y avait donc là un déséquilibre qu'il fallait corriger d'urgence. Un autre représentant s'est associé à l'appel lancé par le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) pour que s'instaure un large débat sur la question du renforcement de la capacité du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication.

30. Au sujet de la politique de l'information de l'Organisation des Nations Unies, toutes les délégations ont déclaré souscrire à la réorientation du Département de l'information, que le Secrétaire général avait mise en train afin de renforcer le rôle de l'information et qui constituait un élément important des efforts qu'il déployait en vue de créer une culture de la communication au sein de l'Organisation. Un représentant a fait observer qu'il fallait que l'ONU fût à la fois compétente et compétitive dans la course qui se livrait à l'échelle mondiale pour la transmission de l'information, et les délégations ont salué les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information et ses collaborateurs pour mener leurs activités avec une efficacité et une efficacité accrues. Toutes les délégations étaient d'accord pour penser que le Département avait beaucoup progressé dans les efforts qu'il déployait pour développer au maximum ses capacités d'intervention, ce alors qu'il devait faire face à plus de demandes qu'il ne pouvait satisfaire. Les intervenants ont salué les nombreux rapports extrêmement utiles dont le Comité était saisi, qui leur avaient été communiqués en temps voulu et qui seraient examinés plus en détail à une étape ultérieure de la session. Une délégation a jugé regrettable le retard intervenu dans la publication de ces rapports dans les diverses langues officielles. Un grand nombre de délégations ont déclaré attacher un grand prix à la manière dont le Comité de l'information guidait les travaux du Département, ainsi qu'à l'esprit de coopération et de consensus qui régnait parmi ses membres.

31. Une délégation, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, a déclaré souscrire aux mesures qui avaient été prises jusque-là pour faire en sorte que les activités d'information de l'ONU contribuent à susciter à l'échelle mondiale un large soutien en faveur de l'Organisation. Intervenant au nom d'un grand groupe de pays, une autre délégation a fait observer que réformer voulait dire élaborer de nouvelles stratégies et approches et cesser d'essayer de « tout faire ». Un autre représentant s'est joint au précédent pour dire que le

Département devrait réexaminer sa politique dans le cadre du processus continu de réorientation afin de soumettre ses activités à un ordre de priorités, et devrait décider du dosage de médias le plus efficace à utiliser. Plusieurs délégations ont dit voir dans le nouveau service de presse des Nations Unies un élément clef d'une stratégie renforcée d'information des médias. Un intervenant a fait observer qu'un secteur important de l'humanité ne savait rien de l'Organisation des Nations Unies. Un certain nombre de délégations ont souligné que la réorientation du Département devait avoir pour objet de maintenir et d'améliorer ses activités dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, afin que les aspirations des peuples de ces pays puissent être prises en compte. De nombreux intervenants ont exprimé le souhait que des programmes fussent entrepris pour répondre aux besoins particuliers du continent africain, et certaines délégations ont demandé que les intérêts des pays en transition fussent pris en considération dans les programmes d'information.

32. Tous les intervenants ont approuvé la décision de l'Organisation des Nations Unies de se repositionner à l'aube du nouveau millénaire en tant qu'organe capable de répondre à une large gamme de problèmes et d'accroître l'efficacité de son action, et de se donner les moyens nécessaires à cette fin. Ils considéraient que l'Assemblée et le Sommet du millénaire offraient une occasion unique de donner une vigoureuse publicité aux activités de l'Organisation et de faire connaître celle-ci le plus largement possible en cette année 2000 qui revêtait une importance symbolique. Un certain nombre de délégations ont apporté leur soutien à la campagne de publicité du millénaire, la jugeant opportune et importante, et elles ont salué l'initiative prise par le Département d'organiser et de promouvoir une campagne qui donnerait de la publicité aux manifestations prévues et mettrait à profit l'occasion pour resserrer les liens entre les peuples de la planète et l'Organisation. De nombreux intervenants ont exprimé leur soutien au slogan « L'ONU fonctionne », qui devait illustrer les réalisations de l'Organisation dans différents domaines; ils ont indiqué que ce slogan devrait constituer un élément clef d'une stratégie de l'information à long terme, qui bénéficierait de la dynamique du millénaire. Une délégation, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, a demandé que la Déclaration et le Programme d'action de La Havane fussent diffusés comme documents de l'Assemblée du millénaire, et que le Département prêtât son concours

au Groupe des 77 pour la mise en oeuvre du Programme. Une délégation a prié instamment le Département d'adopter des mesures qui puissent aider à assurer la réalisation des objectifs énoncés dans le rapport du millénaire du Secrétaire général, se référant expressément à la volonté exprimée de lutter contre la pauvreté en Afrique. Un intervenant a fait observer que l'insolvabilité chronique de l'Organisation signifiait que celle-ci ne pouvait répondre de manière efficace aux aspirations de la majorité de ses membres en matière de développement, et il a exprimé l'espoir que sous l'impulsion du Sommet du millénaire, l'Organisation retrouverait une base financière saine. L'ONU avait besoin de ressources adéquates pour s'acquitter des tâches qui lui incombait, la première et la plus importante étant de promouvoir une croissance et une expansion soutenues dans les pays en développement.

33. Tous les intervenants ont approuvé l'utilisation par le Département des nouvelles techniques de l'information, en particulier le site Web des Nations Unies, pour diffuser largement le message de l'Organisation. Ils ont néanmoins demandé instamment que les médias traditionnels – presse, radio et télévision – continuent d'être utilisés aux fins des activités d'information, étant donné que, de toute évidence, toutes les régions de la planète ne bénéficiaient pas au même degré des innovations technologiques. Un grand nombre de délégations ont souligné l'importance que revêtait la radio pour les pays en développement du fait de sa portée et de sa rentabilité. Plusieurs délégations ont noté que le Département envisageait des services d'information multimédias intégrés qui permettraient la transmission directe aux médias d'informations émanant des Nations Unies, formule qui devrait à leur avis améliorer l'accès des pays en développement à l'information.

34. Tous les orateurs ont loué le Département pour les efforts remarquables qu'il avait déployés en vue de maintenir et d'enrichir le site Web de l'Organisation des Nations Unies, et cela dans le cadre des ressources existantes. Plusieurs intervenants ont souligné le nombre considérable de visiteurs enregistré pour le site Web, qui montrait bien l'intérêt énorme que suscitait l'Organisation dans le monde. Une autre délégation s'est félicitée du nombre croissant d'utilisateurs des pays en développement accédant au site Web. Un orateur a souligné que la nouvelle page Web du millénaire constituait un instrument d'importance pour la campa-

gne de promotion du millénaire, et un autre a félicité le Département pour avoir créé des liens avec les pages consacrées, d'une part, à l'Organisation des Nations Unies et la société civile et, d'autre part, à l'Organisation des Nations Unies et le monde des affaires. Plusieurs délégations ont fait l'éloge du Centre de presse des Nations Unies sur le site Web. Un intervenant a mis en avant la nécessité de privilégier l'exactitude dans le contenu informationnel du site Web, compte tenu du caractère vorace de l'Internet et de ses impératifs de rapidité et d'instantanéité. Un autre a déclaré que l'objectivité était essentielle et que l'exploitation de l'information à des fins politiques ne saurait être tolérée. Un orateur s'exprimant au nom d'un grand groupe de pays, a dit que la documentation parlementaire et la collection des traités de l'ONU devraient être accessibles gratuitement sur le site Web.

35. Tous les orateurs se sont félicités de l'enrichissement multilingue du site Web de l'ONU. Plusieurs ont constaté que des progrès significatifs avaient été accomplis afin d'aboutir à une plus grande parité dans les six langues officielles. Une délégation a notamment fait référence à l'enrichissement du site en arabe, alors que d'autres ont lancé un appel en faveur d'une plus grande promotion de la langue arabe pour tous les produits liés à l'information. Un certain nombre d'orateurs ont constaté avec plaisir que trois postes concernant les sites Web en arabe, en chinois et en russe avaient été convertis en postes permanents. Une délégation, intervenant au nom d'un groupe nombreux, a déclaré que la parité modulaire et totale entre toutes les langues officielles continuait d'être l'objectif ultime et a invité le Département à suivre cette approche de manière économique et en accordant la priorité au contenu textuel. Un autre orateur a préconisé une étude plus approfondie de la question et a réaffirmé énergiquement qu'il était contre cette approche. Une délégation a estimé que l'objectif de la parité entre les langues devait être évalué par rapport à deux critères clefs, à savoir un meilleur accès et une plus grande rentabilité, et a jugé qu'il existait d'autres questions de même importance, voire plus critiques, qui méritaient aussi d'être examinées. Plusieurs intervenants, dont un parlant au nom d'un groupe nombreux, a soutenu le projet d'étude de faisabilité sur la restructuration du site Web afin d'en faire un outil plus convivial et souple, à condition qu'elle soit financée à l'aide des ressources disponibles. Le dernier orateur a demandé au Département de présenter à la vingt-troisième session du Comité un projet de directives pour le site Web de

l'Organisation des Nations Unies énonçant des règles de planification du contenu et des mesures à suivre en matière de publication.

36. S'agissant des médias traditionnels, notamment la radio, de nombreux intervenants ont manifesté leur soutien au lancement d'un système de diffusion directe par l'Organisation des Nations Unies et se sont félicités des efforts faits par le Département en ce qui concerne le projet pilote sur la mise en place d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, plusieurs orateurs ont salué le redéploiement par le Département de ressources prélevées sur le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2000-2001. Une délégation a demandé si le réseau des centres d'information pourrait contribuer aux efforts de collecte de fonds pour le projet pilote.

37. Une délégation s'est dite particulièrement satisfaite des résultats de l'accord conclu entre le réseau radiophonique public de son pays et la Radio des Nations Unies, permettant ainsi à un nombre considérable d'auditeurs d'accéder à des informations en portugais, par l'intermédiaire d'un « réseau récepteur ». Cette délégation a également insisté sur le nombre de lusophones dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe qui recevaient ainsi des informations diffusées par l'Organisation des Nations Unies à New York, et a demandé un autre producteur de langue portugaise pour la Radio des Nations Unies. Un orateur a fait remarquer que les programmes diffusés sur la Radio des Nations Unies en bahasa indonesia constituaient le moyen le plus efficace pour transmettre des informations à plus de 200 millions de personnes dans la région concernée. Un intervenant a rappelé que dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, l'Assemblée générale avait approuvé le rétablissement de deux postes de producteur pour la radio en kiswahili et sa délégation espérait que ces postes seraient pourvus rapidement. Une autre délégation, intervenant au nom d'un groupe nombreux, a rappelé que le Groupe de la radio pour les Caraïbes devait diffuser des programmes en français et en créole à Haïti, ce qu'il ne faisait toujours pas. En ce qui concerne les produits télévisuels du Département, un intervenant, s'exprimant au nom d'un groupe nombreux, a déclaré que les documents à transmettre en direct et autres premiers éléments d'information pour utilisation par les relais étaient les bienvenus.

38. Un intervenant a dénoncé les agressions perpétrées quotidiennement à l'encontre de son pays par le biais de diffusions radiophoniques et télévisuelles à partir d'un autre pays. À son avis, il s'agissait de violations flagrantes du droit international et d'actes illégitimes commis à l'aide d'une technologie de plus en plus sophistiquée et il a exigé qu'il soit mis fin à ces agressions.

39. Une délégation a fait observer que les communiqués de presse devraient mettre en valeur l'aspect intergouvernemental des activités de l'Organisation. Une autre souhaitait un meilleur accès pour les délégations à l'information émanant du Bureau du porte-parole du Secrétaire général. Un orateur a noté avec satisfaction la nouvelle approche éditoriale adoptée pour la *Chronique de l'ONU* ainsi que la qualité de cette publication.

40. Tous les orateurs ont souligné l'importance des activités du Département de l'information dans le domaine du développement humain durable, et plusieurs ont constaté que les programmes d'information thématiques bénéficiaient d'une large publicité. Ils ont estimé qu'il fallait continuer d'accorder une publicité de plus en plus vaste aux activités de l'Organisation et à ses réalisations dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, les droits des femmes, la lutte contre le terrorisme, les drogues et la criminalité internationale. Un intervenant a reconnu l'importance des campagnes sur des thèmes intéressant les droits de l'homme, notamment pour les peuples sous occupation ou domination étrangère. Un autre était d'avis qu'il n'était peut-être pas utile de les axer sur un droit de l'homme en particulier. Une délégation s'est dite satisfaite des activités du Département en vue de l'Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations, et une autre délégation a encouragé la promotion de l'Année internationale pour une culture de la paix, de la Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde ainsi que de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Plusieurs orateurs ont constaté qu'il était tenu compte des besoins particuliers des pays d'Afrique et ont indiqué que les thèmes des campagnes devraient témoigner des préoccupations internationales en matière de coopération multilatérale pour le développement et le désarmement, notamment l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Un orateur, parlant au nom d'un grand groupe

de pays a félicité le Département pour les efforts qu'il a déployés afin de promouvoir la dixième Conférence quadriennale des Nations Unies sur le commerce et le développement et il a dit qu'il ne doutait pas que les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur l'examen quinquennal de la quatrième Conférence sur les femmes et sur le Sommet mondial pour le développement social ainsi que la Conférence mondiale contre le racisme et la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants bénéficieraient d'une couverture tout aussi large. Deux intervenants ont salué les efforts faits par le Département pour consacrer une page spéciale sur le Web aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, l'un d'entre eux soulignant que cette page fournit également les liens avec les organisations locales concernées au Bélarus. Une délégation a demandé que des mesures adaptées soient prises pour accroître la sensibilisation du public en général aux problèmes et aux besoins de la région de Semipalatinsk du fait des conséquences des essais nucléaires qui y ont eu lieu, comme demandé par l'Assemblée générale. Une délégation a remercié le Département pour son soutien précieux lors de l'organisation des manifestations en l'honneur de son cinquième anniversaire. Un orateur a apprécié et pleinement souscrit à l'initiative du Département concernant l'organisation de programmes de stages, et plusieurs autres ont vivement encouragé le Programme annuel de formation des professionnels de l'audiovisuel et des journalistes des pays en développement.

41. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par le Département de l'information pour sensibiliser l'opinion publique aux activités des missions de maintien de la paix des Nations Unies et autres missions politiques, et ont insisté sur l'importance pour les nouvelles missions de pouvoir disposer rapidement des informations nécessaires. Plusieurs orateurs ont notamment appelé l'attention sur la couverture, sur le site Web de l'ONU, des missions au Timor oriental et au Kosovo. Une délégation a estimé que toute étude ultérieure portant sur le déploiement rapide de moyens d'information et d'équipement audiovisuel pour les nouvelles missions de maintien de la paix et activités d'assistance humanitaire, devait inclure des mesures visant à préserver la réponse internationale à de telles situations de tout parti pris ou déformation de l'information diffusée. Un autre a fait observer que les activités d'information visant à fournir aux populations locales des informations impartiales et fiables sur les

objectifs des missions de restauration de la paix ou de consolidation de la paix après un conflit étaient vitales. Il a ensuite déclaré que le principe d'impartialité devrait également s'appliquer à la couverture des opérations de maintien de la paix, car il pouvait contribuer au succès ainsi qu'à la sécurité et à la sûreté du personnel, et que la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix était décisive lors des étapes de la planification et de la mise en oeuvre. En outre, sa délégation accorde une grande importance au rôle majeur joué par le Département de l'information dans le choix des porte-parole pour les missions de l'ONU.

42. Certains intervenants se sont déclarés très satisfaits des ressources dont dispose la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en matière de téléinformation. Un orateur a fait observer que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld était en train de devenir une véritable bibliothèque virtuelle, accessible électroniquement à partir de tous les coins du globe et à un nombre toujours croissant de lecteurs et d'utilisateurs. Toutefois, il fallait continuer d'enrichir la Bibliothèque de nouveaux ouvrages et périodiques. Un autre orateur s'est félicité des efforts faits pour réaménager les services de la Bibliothèque afin de tenir compte des progrès technologiques et il a manifesté l'espoir que le programme de formation à l'intention des missions permanentes serait rétabli. Un intervenant a demandé instamment à la Bibliothèque de faire l'acquisition d'un plus grand nombre de publications et de périodiques émanant de pays en développement. Une délégation, intervenant au nom d'un autre groupe, a déclaré que le récent lancement du système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) sur Internet (UNBISNET) était encourageant.

43. Toutes les délégations se sont félicitées du travail effectué par les centres d'information des Nations Unies qui, selon un intervenant, étaient l'image des Nations Unies dans 65 pays dans le monde. Un intervenant a indiqué que pour le Groupe des 77, les centres constituaient un mécanisme essentiel pour les activités de sensibilisation de l'Organisation des Nations Unies; par conséquent, on ne peut qu'appuyer la décision d'accroître leur efficacité par l'intégration. Il s'est félicité des principes directeurs pour le fonctionnement des centres intégrés à des bureaux extérieurs du PNUD et a souhaité que des informations supplémentaires sur la situation de chaque centre au niveau régional, y compris les effectifs et le matériel, soient fournies.

Pour de nombreux intervenants, l'intégration était un processus positif visant à mettre les ressources en commun et à donner une image unifiée de l'Organisation; toutefois, ont-ils souligné, elle devrait se faire au cas par cas, en consultation avec le pays hôte. Une délégation a indiqué que la coordination entre le PNUD et les centres d'information relevant des représentants résidents était essentielle pour atteindre les objectifs en matière d'intégration. Plusieurs intervenants ont estimé que l'autonomie fonctionnelle de la composante information devrait être préservée. Un autre intervenant jugeait inacceptables les principes directeurs pour le fonctionnement des centres intégrés qui, à son avis, semblaient réduire l'autonomie des fonctionnaires de l'information au niveau national. Pour plusieurs intervenants, l'examen réalisé par le Secrétaire général avait montré que dans la plupart des cas le processus d'intégration ne portait pas atteinte aux résultats obtenus par les centres mais que le processus d'examen devait se poursuivre. Une délégation a demandé que le Département de l'information revoie le processus d'intégration.

44. Certaines délégations étaient favorables à un accroissement des ressources allouées aux centres d'information à cause des nombreuses activités d'information qu'ils mènent à l'intention des populations locales. Une délégation a souligné que le travail des centres d'information revêtait une importance particulière dans les pays en développement où l'accès à la technologie de l'information était encore limité. Plusieurs intervenants ont indiqué que les centres d'information devraient permettre l'utilisation de leurs installations aux fins d'éducation, par exemple pour permettre au public d'avoir accès aux nouvelles technologies. Le personnel des centres devrait être formé notamment à la création de sites Web qui reflètent convenablement la culture de la région. Un intervenant a souligné le rôle positif joué par le centre d'information des Nations Unies de Dakar ainsi que la nécessité de son renforcement. Un autre a déclaré qu'il ne trouvait pas de justifications à l'intégration du centre d'information des Nations Unies de Dakha et d'ailleurs au seul motif qu'il y avait des difficultés financières et a réaffirmé la nécessité de rétablir le statut indépendant de ce centre et de nommer un directeur à temps plein. Une délégation a réaffirmé que le centre d'information des Nations Unies de New Delhi devrait continuer d'être dirigé par un directeur à temps plein de la classe D-1. Un autre a indiqué que son pays figurait au rang des pays désireux d'accueillir un centre

d'information des Nations Unies ou une composante information. Il attendait avec intérêt le rapport d'activités et a indiqué que ce centre ou cette composante pourrait fonctionner conjointement avec le Bureau du PNUD à Zagreb. Une délégation s'est félicitée grandement du travail effectué par le centre d'information des Nations Unies de Jakarta. Elle a estimé toutefois que l'intégration devrait être perçue avec circonspection étant donné que les études récentes faisaient état d'une baisse du taux d'exécution des programmes et du nombre d'activités. Au nom d'un grand groupe, un intervenant a félicité le centre d'information des Nations Unies de Port of Spain et indiqué qu'il attendait avec intérêt d'obtenir plus d'informations sur la composante information proposée au Bureau du PNUD à Kingston. Une délégation a indiqué que son pays attachait une grande importance au travail effectué par le centre d'information des Nations Unies d'Islamabad et a souligné la nécessité d'en accroître l'efficacité, et un autre a rendu hommage au centre d'information des Nations Unies de Sana'a.

45. À la fin du débat général, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a, dans une déclaration, répondu à certaines des questions soulevées par les délégations.

Chapitre IV

Examen des rapports du Secrétaire général

46. Les neuf rapports du Secrétaire général ont été présentés par le Secrétaire général adjoint et le personnel de haut niveau du Département et examinés séparément par le Comité.

47. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2000/2), le Département a examiné les principales mesures qu'il prenait pour renforcer le volet communication de l'Organisation dans toutes les régions du monde grâce à une utilisation accrue des nouvelles technologies et à des initiatives telles que le Service des informations des Nations Unies et une meilleure coordination au niveau du Secrétariat. Le Département a indiqué qu'il se trouvait dans la position difficile où il doit « faire plus avec moins » car ses mandats s'étendaient alors que les ressources dont il dispose s'amenuisaient. Une délégation a posé une

question concernant le coût de la conversion des émissions télévisées du système analogique au système numérique et a été informée par le Département qu'il s'agissait de dépenses d'équipement inévitables étant donné que la norme dans le secteur serait le système numérique dans cinq ans. Une autre a demandé le montant des recettes provenant de la publication en ligne du *Recueil des Traités des Nations Unies* et a été informée qu'il s'élevait à 50 000 dollars des États-Unis depuis mars 2000. En réponse à une question concernant la campagne promotionnelle du millénaire, le Département a indiqué que ce serait une occasion unique de faire connaître toutes les activités de l'Organisation. Un intervenant a demandé que l'accent soit mis davantage sur les activités des Nations Unies intéressant l'Afrique, outre les travaux du Conseil de sécurité, et le Département a fait remarquer le rôle joué par *Afrique Relance* à cet égard.

48. En ce qui concerne la note du Secrétaire général sur le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/AC.198/2000/8), le Département a fait le point sur ses quatre sous-programmes. Si plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux objectifs du plan, un intervenant a indiqué toutefois que les objectifs et les résultats escomptés auraient dû être plus clairement définis. Le Département a répondu que le plan était d'une portée aussi large que possible car il s'agissait d'un document d'orientation et non d'une liste exhaustive de toutes les activités. Une délégation a demandé si les campagnes contre le sida et sur les catastrophes naturelles, notamment les cyclones, pourraient être renforcées. Une autre a demandé que le dialogue entre les civilisations soit incorporé au nombre des domaines thématiques relevant du sous-programme 1 du programme 23 (Information) du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

49. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) en 1999 (A/AC.198/2000/9), le Département a indiqué que les institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies souhaitaient tous renforcer la culture de communication au sein de l'Organisation. Le Département a donné des détails sur les activités prévues pour le pavillon des Nations Unies à la prochaine exposition Hanovre 2000 sur le thème « Humanité, nature, technologie ». À la prochaine session du CCINU, les questions qui seront examinées sont notamment l'utilisation de la télévision pour transmettre le message des Na-

tions Unies et la campagne promotionnelle du millénaire. Plusieurs délégations ont estimé qu'il serait utile que davantage de matériels d'information soient fournis sur le pavillon des Nations Unies, en particulier à l'intention de ceux qui n'auraient pas la possibilité de le visiter. Le Département a répondu qu'un site Web était en préparation.

50. En ce qui concerne le rapport sur la campagne promotionnelle du millénaire (A/AC.198/2000/10), le Département a indiqué que c'était une idée originale du Comité. Elle visait à montrer que l'ONU a apporté quelque chose dans la vie quotidienne des gens, et donc à sensibiliser davantage la population et à accroître l'appui des communautés à l'Organisation. Le slogan « L'ONU en action » visait à donner un visage humain aux activités de sensibilisation de l'ONU. Le Département a souligné que la campagne avait des objectifs à court et à long terme qui étaient d'une part de maintenir l'élan en vue du Sommet et, d'autre part, de lancer à l'occasion du millénaire une stratégie de communication à long terme. La campagne porterait sur les questions relatives aux enfants, entre autres; à cet égard, le Département était en discussion avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Un certain nombre d'intervenants ont indiqué que leur délégation manifestait un vif intérêt pour le Sommet du millénaire et ont demandé des précisions concernant les procédures d'accréditation des médias. Le Département a indiqué que ces instructions étaient en voie d'élaboration et seraient distribuées à brève échéance. Le Département a également indiqué qu'il ne ménagerait aucun effort pour faciliter l'accès des journalistes au Sommet. Un membre du Comité s'est dit préoccupé par le fait que certaines activités promotionnelles importantes n'auraient lieu que quelques mois avant le Sommet, en particulier parce que l'été était une période « de vaches maigres » en matière d'information. Le Département a indiqué que la campagne serait permanente.

51. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4), le Département a souligné que le site Web s'était développé comme un complément aux médias classiques et non à leur détriment. Le Département espérait automatiser plusieurs fonctions en vue d'accroître la production et de mettre davantage de matériels à disposition. En outre, pour que le site Web soit bien établi, il fallait réaliser une étude de faisabi-

lité. Une délégation a demandé des statistiques concernant l'accès au site Web en arabe, ce que le Département a accepté de fournir. Le même intervenant a salué la conversion récente des postes concernant le site Web en postes permanents comme la preuve de la détermination du Département à mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale concernant la parité entre les langues. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles n'appuyaient pas l'option C-3 présentée dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/AC.198/1999/9 et Corr. 1 et 2) en vue de réaliser la parité entre les langues et qu'elles ne pensaient pas que les niveaux d'utilisation actuels devraient avoir autant de poids dans le processus. Le Département a fait observer qu'il serait difficile de parvenir à la parité; cependant, la première étape consistait à faire en sorte que l'écart entre les sites Web dans les différentes langues ne se creuse pas. L'option C-3 n'était, en aucun cas, pas la seule viable mais elle avait été proposée par souci d'économie.

52. Lorsqu'il a présenté le rapport du Secrétaire général intitulé « Création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies : rapport sur l'exécution du projet pilote » (A/AC.198/2000/6), le Département a remercié les délégations pour leur appui à l'exécution du projet pilote visant à diffuser quotidiennement des informations dans les six langues officielles. Le Département a souligné que ce projet s'inscrivait dans le cadre de la campagne globale qu'il menait pour diffuser les nouvelles concernant l'ONU directement aux médias du monde entier et contribuerait à augmenter sensiblement le volume d'informations concernant l'ONU qui sont directement diffusées aux auditeurs du monde entier. On a souligné que l'instauration de partenariats efficaces avec les diffuseurs était indispensable pour garantir la réussite du projet car ceux-ci constituent les principaux canaux de diffusion des programmes. Le projet a suscité un intérêt « incroyable » de la part des stations de radio qui avaient répondu à son enquête et le Département avait réaffecté au projet un montant de 1,7 million de dollars prélevés sur son budget pour l'exercice en cours. La première étape du projet devrait être lancée à temps pour le Sommet du millénaire. En réponse à une question d'une délégation concernant le contenu des programmes, le Département a répondu que l'on aurait recours à la méthode de diffusion de l'information traditionnellement utilisée par l'ONU, qui présentait un intérêt pour les habitants des différentes régions. Un intervenant a déploré le faible taux

de réponse à l'enquête de la part des pays d'Asie du Sud et a noté qu'il s'intéresserait de près à la question. Plusieurs orateurs ont salué les efforts déployés par le Département.

53. Le Département a présenté les trois rapports relatifs aux centres d'information, qui sont consacrés respectivement à un examen cas par cas de l'intégration des centres à des bureaux extérieurs du PNUD (A/AC.198/2000/3), aux principes directeurs pour le fonctionnement des centres d'information intégrés à des bureaux extérieurs du PNUD (A/AC.198/2000/4) et à l'allocation des ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU aux centres d'information en 1999 (A/AC.198/2000/5). Le Département a souligné que la création de partenariats avec les gouvernements hôtes et les institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies sur le terrain, en particulier avec le PNUD, était essentielle au bon fonctionnement des centres. Un certain nombre de délégations ont souhaité recevoir davantage de détails sur le montant total des ressources allouées aux centres et non pas simplement sur le financement des postes, et le Département s'est engagé à fournir les informations demandées. Le Département a aussi fait observer qu'avec la compression des effectifs de l'Organisation des Nations Unies, il avait fallu réduire le nombre de postes dans les centres d'information mais que l'on espérait pouvoir en rétablir un certain nombre dès que possible. Une délégation a noté que les « principes directeurs » semblaient contribuer à réduire le rôle des fonctionnaires nationaux de l'information, ce à quoi le Département a répondu qu'il n'en était rien car ces fonctionnaires travaillent en équipe avec les coordonnateurs résidents, qui remplissent très souvent la fonction de directeur des centres. Un orateur a demandé pourquoi le pays hôte n'avait pas reçu de questionnaire pour le centre d'information de Dhaka. Le Département a répondu que seuls les centres qui avaient été intégrés à des bureaux extérieurs en 1992 avaient été inclus dans l'enquête et que le centre de Dhaka n'en faisait pas partie.

54. Une délégation a demandé quels étaient les critères utilisés pour la nomination des directeurs des centres et a suggéré que les centres situés en Afrique soient dirigés par des Africains. Le Département a répondu que l'on se fondait sur les principaux critères suivants : aptitude à communiquer; connaissances du pays/de la région et connaissances linguistiques. Le Département a également confirmé qu'il continuait à

faire le nécessaire pour nommer des Africains à la tête des centres implantés en Afrique. Un intervenant a souligné que le partage des locaux avec le PNUD amenait souvent à installer les centres à la périphérie, ce qui rendait leur accès difficile, notamment pour les étudiants. Le Département a répondu que ce genre de décision était prise au cas par cas et que l'accès était toujours un critère prépondérant. Un orateur a demandé si l'on avait envisagé de transférer le centre de Lagos vers la nouvelle capitale du Nigéria, Abuja. Le Département a répondu que cette question était à l'étude, en consultation avec l'équipe de pays. Une autre délégation s'est enquis de la création de sites Web par les centres et le Département a répondu que cela se faisait à l'initiative de chaque centre. Un orateur a noté avec consternation que les effectifs des centres avaient diminué de 40 % en 10 ans.

Chapitre V

Établissement et adoption du rapport que le Comité de l'information présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session

55. À sa 6e séance plénière, le 12 mai 2000, le Comité a adopté par consensus son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-cinquième session, y compris les deux projets de résolution et le projet de décision ci-après :

Projet de résolution A **L'information au service de l'humanité**

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁶,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁷,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays

développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement font conjointement et avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent, en complément de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;

iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁸ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait seconder les médias publics aussi bien que privés.

**Projet de résolution B
Politique et activités de l'Organisation
des Nations Unies en matière d'information**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication doivent être au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et une culture de la communication doit être instituée dans l'ensemble de l'Organisation, de façon à faire pleinement connaître aux populations du monde entier les objectifs et les activités des Nations Unies,

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat;

2. *Constate avec préoccupation* que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a continué de s'accroître et que la plupart des pays en développement ne bénéficient pas de l'ordre inéquitable qui prévaut actuellement dans le domaine de l'information et de la technologie et, à cet égard, souligne la nécessité d'instaurer un ordre mondial de l'information et de la technologie plus équitable et plus efficace qui corrige ces déséquilibres;

3. *Note avec satisfaction* que le Libéria et le Mozambique sont devenus membres du Comité de l'information;

4. *Demande* au Secrétaire général de continuer d'appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elle a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies⁹ et engage le Secrétaire général, tout en soulignant la nécessité de tenir compte des vues des États Membres à ce sujet, à poursuivre son action de réorientation, et le prie de faire rapport sur cette question au Comité de l'information à sa vingt-troisième session en mai 2001;

6. *Se félicite* des initiatives qui ont été prises par le Département de l'information pour renforcer le système d'information des Nations Unies et, à cet égard, souligne l'importance d'une approche cohérente axée sur les résultats entreprise par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes et fonds du système des Nations Unies qui prennent part aux activités d'information et à la fourniture de ressources pour leur mise en oeuvre;

7. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition, et de concourir à combler le fossé existant entre

pays en développement et pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

8. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le programme 23, Information¹⁰, du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et, soulignant que l'exécution des principaux objectifs qui y sont décrits doit être conforme aux principes directeurs énoncés dans ses résolutions pertinentes concernant les questions relatives à l'information, prie le Secrétaire général de soumettre cette proposition à l'examen du Comité du programme et de la coordination, en tenant compte des amendements apportés par le Comité de l'information à sa vingt-deuxième session, conformément à la section I de sa résolution 53/207 du 18 décembre 1998;

9. *Prie* le Secrétaire général de tenir particulièrement compte du fait que les établissements d'enseignement sont des partenaires essentiels et indispensables de l'Organisation de Nations Unies dans l'action qu'elle mène pour faire pleinement connaître ses objectifs et activités aux populations du monde entier;

10. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer encore davantage les dispositifs de consultation entre le Département de l'information et les autres départements organiques du Secrétariat, en particulier ceux qui s'occupent de questions de développement;

11. *Réaffirme* que les centres d'information des Nations Unies devraient continuer de faire connaître les activités et réalisations des Nations Unies concernant le développement économique et social, l'élimination de la pauvreté, l'allègement de la dette, la santé, l'éducation, l'élimination de l'analphabétisme, les droits de la femme, les droits des enfants, la détresse des enfants dans les conflits armés, l'exploitation sexuelle des enfants, l'élimination du trafic de drogue et les questions environnementales, ainsi que d'autres questions pertinentes;

12. *Se félicite* de la contribution du Département de l'information aux efforts du Secrétaire général visant à combler le fossé informatique en vue de promouvoir la croissance économique et de combler le fossé qui persiste entre pays développés et pays en développement et, dans ce contexte, prie le Département de renforcer encore son rôle;

13. *Rappelle* sa résolution 54/113 du 10 novembre 1998, par laquelle elle a décidé de pro-

clamer 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et encourage le Secrétaire général à renforcer les moyens mis à la disposition du Département de l'information afin que celui-ci diffuse des informations et appelle l'attention de la communauté internationale sur le dialogue entre les civilisations et l'impact qu'il pourrait avoir en favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance, la coexistence pacifique et la coopération internationale;

14. *Se félicite* de la décision prise par le Département de l'information de lancer un nouveau site Web en vue de faire connaître l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et prie le Secrétaire général de continuer à mettre en oeuvre une campagne promotionnelle visant à assurer que l'Année bénéficie de l'appui international le plus large possible et de rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-troisième session et d'assurer le suivi de toutes les activités menées à cet égard;

15. *Rappelle* ses résolutions 53/202 du 17 décembre 1998 et 54/254 du 15 mars 2000 par lesquelles elle a décidé de désigner sa cinquante-cinquième session « Assemblée du millénaire » et de convoquer un sommet du millénaire qui fera partie intégrante de l'Assemblée du millénaire, et prend note du rapport du Secrétaire général¹¹ et l'encourage à continuer d'appliquer une stratégie d'information efficace sur le sujet pour faire en sorte que les résultats du sommet soient largement diffusés et bénéficient d'un large appui international;

16. *Apprécie et encourage* les efforts faits par le Département de l'information pour diffuser les informations aux États Membres sur la promotion des droits de la femme et de l'égalité entre les sexes;

17. *Note avec satisfaction* les efforts du Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de mettre en place des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et autres opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'en assurer le bon fonctionnement, et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé à la phase de planification des futures opérations grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements organiques du Secrétariat;

18. *Souligne* qu'il est important de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de main-

tien de la paix et son rôle dans le processus de sélection des porte-parole pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, encourage le Département à détacher des porte-parole qui aient les qualifications requises pour assumer les tâches pour ces opérations ou missions;

19. *Souligne* que toutes les publications du Département de l'information, conformes aux mandats existants, doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications du système des Nations Unies et être produites de manière économique;

20. *Prend note* des efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle de portée mondiale, mettant à la disposition d'un nombre croissant de lecteurs et d'utilisateurs, sous forme électronique, les informations publiées par l'Organisation des Nations Unies et des documents acquis auprès d'autres sources et, parallèlement, le prie d'enrichir le fonds de livres et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des publications sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin qu'elle demeure une source d'information largement accessible sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

21. *Se félicite* de la création du Service des informations des Nations Unies par le Département de l'information, et prie le Secrétaire général de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et le Service des informations des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et équitables sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

22. *Prend acte* des efforts déployés par le Secrétaire général pour veiller à ce que les représentants des États Membres aient accès aux réunions d'information organisées au Siège par le Bureau de son porte-parole et pour faire diffuser plus largement les comptes rendus de ces réunions, et lui demande d'envisager de prendre de nouvelles dispositions à cet égard;

23. *Demande* au Secrétaire général de faire en sorte que toutes les informations présentées aux médias

soient portées en temps utile à la connaissance des délégations;

24. *Réaffirme* l'importance que les États Membres attachent au rôle des centres et des antennes d'information des Nations Unies, qui doivent diffuser efficacement dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, et surtout dans les pays où il faudrait que l'action de l'Organisation soit mieux comprise, une information complète et détaillée sur cette action;

25. *Réaffirme également* qu'il importe que tous les centres d'information des Nations Unies concourent à la réalisation des grands objectifs que le Comité de l'information a définis dans son rapport sur les travaux de sa neuvième session¹²;

26. *Souligne* que les ressources disponibles devraient être à la mesure des besoins des programmes et activités prescrits des centres d'information des Nations Unies afin d'assurer leur application intégrale et efficace, se déclare profondément préoccupée par la réduction de plus de 40 % des effectifs des centres d'information au cours des 10 dernières années et, dans ce contexte, prend acte des généreuses contributions offertes par plusieurs gouvernements hôtes, ainsi que des partenariats formés avec le Programme des Nations Unies pour le développement, d'autres organismes des Nations Unies et des intervenants locaux, afin de maintenir le volume d'activités actuel des centres d'information;

27. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur les centres d'information des Nations Unies¹³ et prie le Secrétaire général de poursuivre la politique d'intégration au moindre coût et, chaque fois que possible, au cas par cas, en tenant compte des vues du pays hôte, tout en veillant à ce que l'intégration ne nuise pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres d'information des Nations Unies, afin d'atteindre l'objectif annoncé de cette politique, qui est d'améliorer la prestation de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et, dans cette perspective, le prie de continuer à s'efforcer de résoudre les problèmes que connaissent les centres;

28. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement¹⁴, lui demande de tenir compte des vues et des positions que les gouvernements hôtes ont formulées dans leurs réponses au

questionnaire établi par le Secrétariat, et le prie également de rendre compte des mesures prises à cet égard au Comité de l'information à sa vingt-troisième session;

29. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les principes directeurs applicables au fonctionnement des centres d'information des Nations Unies regroupés avec les bureaux extérieurs du PNUD¹⁵;

30. *Réaffirme* le rôle qui lui revient quant à l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies, invite le Secrétaire général à faire les recommandations qu'il pourra juger utiles touchant la création et l'emplacement de ces centres et, à cet égard, prend note avec satisfaction des demandes de la Croatie, du Gabon, de la Guinée, d'Haïti, de la Jamaïque et du Kirghizistan concernant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

31. *Souligne* la nécessité de réactiver les centres non opérationnels à l'heure actuelle qui ont déjà fait l'objet de demandes de la part des pays concernés;

32. *Rappelle* la résolution 54/82 B du 6 décembre 1999, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de continuer d'étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et équitable des précieuses ressources disponibles entre tous les centres d'information des Nations Unies, note avec une grande inquiétude l'écart existant entre le volume de ressources dont disposent les centres d'information des Nations Unies des pays en développement et ceux des pays développés, et, au vu de l'importance de ce problème, jugeant un complément d'information nécessaire, demande au Secrétaire général d'examiner la situation de manière approfondie en tenant compte de tous ces facteurs pertinents et de rendre compte de ses conclusions au Comité de l'information à sa vingt-troisième session;

33. *Prie* le Secrétaire général d'envisager la possibilité de désigner des directeurs pour les centres d'information des Nations Unies non encore intégrés qui sont temporairement administrés par les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement afin d'assurer l'autonomie de ces centres;

34. *Se félicite* des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leur capitale, et invite le Secrétaire général à consulter, le cas échéant, les États Membres,

par l'intermédiaire du Département de l'information, quant à la possibilité d'apporter aux centres, à titre volontaire, un soutien accru au niveau national, sachant que cet appui ne devrait pas se substituer à l'affectation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information des Nations Unies dans le budget-programme de l'Organisation;

35. *Constate* que la coopération ne cesse de se renforcer entre le Département de l'information et l'Université pour la paix, au Costa Rica, qui fait office de centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ces documents d'information, et prie le Secrétaire général de faire rapport sur ces activités;

36. *Exprime son plein appui* à la diffusion large et rapide, avec exactitude et impartialité, des informations sur les activités de l'Organisation par la poursuite et l'amélioration de la diffusion des communiqués de presse, qui doit faire ressortir l'aspect intergouvernemental des travaux et des débats de l'Organisation, souligne qu'il importe que ces communiqués de presse paraissent dans toutes les langues officielles de l'Organisation et prie les autres organes compétents de l'Assemblée générale d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite;

37. *Souligne* que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle constitue un instrument important au service des activités des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à la résolution 48/44 B de l'Assemblée générale;

38. *Encourage* la mise à disposition de programmes de la radio des Nations Unies en plus grand nombre, dans toutes les langues disponibles, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

39. *Prend note* des efforts qu'accomplit le Département de l'information pour fournir des programmes directement aux stations de radiodiffusion dans le monde entier dans les six langues officielles et, à cet égard, souligne que l'impartialité et l'objectivité doivent présider aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

40. *Encourage* le Département de l'information à continuer d'inclure dans ses programmes de radio et de télévision des émissions répondant spécifiquement aux besoins des nations en développement;

41. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer pleinement les recommandations figurant au paragraphe 9 de sa résolution 38/82 B du 15 décembre 1983 au sujet de l'introduction d'un programme complet en français et en créole dans le programme de travail du Groupe des Caraïbes de la radio des Nations Unies;

42. *Accueille avec satisfaction* le rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'exécution du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies¹⁶ et sur le redéploiement des ressources nécessaires à cet effet;

43. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information, à sa vingt-troisième session, un rapport d'activité sur les résultats de l'exécution de ce projet pilote et déclare qu'elle entend examiner, avant la fin de 2001 et dès que le Secrétaire général le lui présentera, le rapport final sur les résultats du projet en vue de prendre une décision sur la question à sa cinquante-sixième session;

44. *Prie instamment* le Secrétaire général de maintenir et de renforcer la capacité de gestion, les ressources en personnel, la production de programmes et les moyens de diffusion de la radio des Nations Unies dans les six langues officielles et, si possible, dans d'autres langues, afin d'assurer le succès du projet pilote et, à cette fin, de renforcer la coordination avec le Centre de nouvelles des Nations Unies et les centres d'information des Nations Unies, ainsi que la coopération avec les organisations nationales et internationales de radiodiffusion dans les États Membres;

45. *Souligne* qu'il demeure important que le Département de l'information emploie les moyens traditionnels et les médias pour diffuser l'information sur les Nations Unies, et encourage le Secrétaire général à continuer, par l'intermédiaire du Département de l'information, à tirer pleinement parti des derniers progrès des technologies de l'information, dont l'Internet, pour améliorer de manière économique la diffusion de l'information sur les Nations Unies conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale et en tenant compte de la diversité linguistique de l'Organisation;

46. *Note* les efforts de certains centres d'information des Nations Unies pour créer leurs propres pages Web dans les langues locales et, à cet égard, encourage le Département de l'information à fournir aux centres d'information des Nations Unies, en particulier à ceux dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, des ressources et des facilités techni-

ques pour créer des pages Web dans les langues locales respectives des pays hôtes;

47. *Encourage* le Département de l'information à poursuivre ses efforts pour coordonner et rationaliser le contenu de pages Web des centres d'information des Nations Unies utilisant la même langue afin d'améliorer les services d'information en vue d'éviter doubles emplois et répétitions;

48. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues des site Web des Nations Unies¹⁷, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour développer et améliorer les sites Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles des organisations, et le prie à continuer d'élaborer des propositions en vue de leur examen par le Comité de l'information à sa vingt-troisième session, en visant une parité modulaire pour réaliser l'objectif ultime de parité complète entre les langues officielles;

49. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport, conformément au paragraphe 48 ci-dessus, des directives pour la planification du contenu et la publication sur les sites Web des Nations Unies;

50. *Souligne* qu'il importe que le public ait accès à la collection de traités des Nations Unies et à la documentation à l'intention des organes délibérants de l'Organisation et loue l'initiative du Secrétaire général de mettre cette documentation à la disposition du public sur le site Web des Nations Unies dans toutes les langues officielles;

51. *Constata avec satisfaction* que le Département de l'information exécute un programme à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition, et demande que ce programme soit encore élargi afin d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires des pays en développement;

52. *Souligne* le travail important qu'effectue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision des pays en développement, de façon à diffuser l'information sur des questions prioritaires;

53. *Prie* le Département de l'information de continuer d'assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'Organisation, et de veiller à ce que les expositions organisées dans les lo-

caux ouverts au public restent aussi instructives, actuelles, pertinentes et technologiquement novatrices que possible;

54. *Rappelle* ses résolutions relatives aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les résolutions 51/138 B du 13 décembre 1996 et 52/172 du 16 décembre 1997, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les pays concernés et avec les organisations et organismes compétents des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures voulues pour sensibiliser l'opinion publique mondiale aux conséquences de cette catastrophe;

55. *Rappelle également* sa résolution 53/1 H du 16 novembre 1998 concernant la coopération internationale et la coordination en vue du rétablissement de la santé de la population et de la régénération de l'environnement de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, qui a été touchée par des essais nucléaires, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les organismes et les organes compétents des Nations Unies, à prendre les mesures appropriées pour faire mieux connaître à l'opinion publique mondiale les problèmes et les besoins de la région de Semipalatinsk;

56. *Rappelle* ses résolutions 53/59 B du 3 décembre 1998 et 54/82 B, et prie instamment le Département de l'information de prendre les mesures nécessaires, en fournissant des informations pertinentes et objectives, pour contribuer à la réalisation des principaux objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹⁸, et de faire connaître les activités du Groupe de travail à composition non limitée créé à cette fin;

57. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-troisième session, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

58. *Prie* le Comité de l'information de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session;

59. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Projet de décision
Augmentation du nombre des membres
du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 95 à 97 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne membres du Comité de l'information.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.*

² *Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21); ibid., cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).*

³ *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/52/21/Rev.1).*

⁴ *Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 21 (A/53/21/Rev.1).*

⁵ *Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 21 (A/54/21/Rev.1).*

⁶ *Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 21 (A/55/21).*

⁷ A/54/415.

⁸ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980*, vol. I, *Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.

⁹ A/AC.198/2000/2.

¹⁰ A/AC.198/2000/8.

¹¹ A/AC.198/2000/10.

¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21), sect. III.D, recommandation 36.*

¹³ A/AC.198/2000/3, A/AC.198/2000/4 et A/AC.198/2000/5.

¹⁴ A/AC.198/2000/3.

¹⁵ A/AC.198/2000/4.

¹⁶ A/AC.198/2000/6.

¹⁷ A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4.

¹⁸ A/52/871-S/1998/318.

Annexe I

Déclaration prononcée par le Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information lors de l'ouverture de la vingt-deuxième session du Comité de l'information

1. C'est à la fois un plaisir et un honneur que de prendre à nouveau la parole devant le Comité de l'information à l'occasion de l'ouverture de sa vingt-deuxième session. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter M. Yayan Mulyana (Indonésie) de son élection au poste de Rapporteur. J'aimerais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Sidharto Reza Suryo-di-Puro (Indonésie), qui a accompli un travail remarquable au Bureau du Comité pendant plusieurs années, et je lui souhaite de réussir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

2. Je voudrais également remercier le Président du Comité, M. Elhassane Zahid, ainsi que les autres membres du Bureau pour leurs efforts qui se sont traduits par un renforcement de l'esprit de coopération entre le Comité et le Département de l'information en vue d'atteindre nos objectifs communs. J'attends avec impatience les débats de cette vingt-deuxième session, et espère continuer à recevoir des conseils quant à l'orientation future de l'action du Département, dans l'esprit de consensus qui caractérise les travaux du Comité.

3. J'ai tenu le Comité informé des nombreuses mesures en cours destinées à réorienter l'action du Département afin d'atteindre les objectifs fixés par le Secrétaire général dans son programme de réforme. Le détail de ces mesures, ainsi que d'autres aspects précis de l'action du Département, figurent dans les neuf rapports dont vous êtes saisi à la demande de l'Assemblée générale comme de votre Comité.

4. Tous ces efforts ont été accomplis sous la direction du Secrétaire général, qui réalise clairement le rôle essentiel de l'information et de la communication pour l'ensemble de l'action menée par l'Organisation. Le Secrétaire général s'est fixé comme objectif prioritaire de restructurer et de repositionner l'ONU pour lui permettre de répondre aux exigences de l'environnement actuel, qui n'est plus seulement international mais qui est caractérisé par une mondialisation omniprésente, et le Département de l'information doit réagir en conséquence. Pour ce faire, il élabore des stratégies créatrices et de nouveaux partenariats en utilisant pleinement les possibilités offertes par les technologies modernes

de l'information de façon à mieux relier l'Organisation avec l'ensemble des peuples du monde, ce qui est un objectif auquel, je le sais, votre Comité est fortement attaché.

5. Permettez-moi de citer simplement quelques-unes des principales activités que le Département vient d'entreprendre et qui illustrent parfaitement les changements en cours pour donner une véritable dimension mondiale à nos efforts. Il y a quatre semaines, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale son rapport du millénaire. Comme il convient pour un document aussi important, l'ensemble du Département a été mobilisé à cette occasion de façon à en assurer la diffusion la plus large possible, mais nous avons également pris un certain nombre de mesures sans précédent afin de transmettre plus efficacement le message du Secrétaire général aux peuples de toutes les régions du monde.

6. Par exemple, nous avons décidé de diffuser le discours et la conférence de presse du Secrétaire général en direct par satellite aux organes d'information du monde entier et, par vidéoconférence, auprès de 10 groupes spécialement rassemblés par les centres d'information des Nations Unies dans diverses régions du monde. L'un de ces groupes était notamment réuni à Lomé sous la présidence du Premier Ministre togolais. Aussi bien pour les retransmissions par satellite que pour les vidéoconférences, des dispositions avaient été prises pour assurer la téléinterprétation de la conférence de presse du Secrétaire général dans les six langues officielles de l'Organisation.

7. Nous avons également organisé des réunions d'information sous embargo à l'intention des correspondants de presse auprès du Siège de l'Organisation, comme nous le faisons désormais régulièrement avant tout événement important. Compte tenu du faible coût actuel des technologies de l'information, nous avons même organisé quatre réunions supplémentaires par téléconférence, au cours desquelles le Conseiller spécial du Secrétaire général a fourni des informations à des rédacteurs, des éditorialistes et des journalistes d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques.

8. Tout ces efforts ont clairement eu un résultat en termes de couverture médiatique, puisque celle-ci a été remarquable, et même sans précédent pour un rapport de ce type. Plus de 25 grandes chaînes de télévision et agences de presse, telles que Cable News Network (CNN), l'American Broadcasting Corporation, Reuters Television et l'Associated Press Television ont retransmis le discours du Secrétaire général ou les moments importants de ce discours. Des dispositions ont également été prises avec l'Union européenne de radiodiffusion qui a aimablement retransmis en direct l'intégralité du discours et de la conférence de presse, dont des extraits ont été ensuite diffusés par 15 de ses membres qui, bien entendu, ne sont pas limités à l'Europe. Le Liban, Al-Jazeera et la South African Broadcasting Corporation ont également retransmis en direct la déclaration et la conférence de presse. Par ailleurs, la radio de l'ONU a couvert l'événement et diffusé le rapport du Secrétaire général auprès de 37 stations de radio en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et du Sud ainsi que dans les Caraïbes dans les six langues de l'Organisation.

9. Les centres d'information, qui ont joué un rôle essentiel dans le lancement du rapport, ont indiqué que plus de 66 programmes de télévision et 92 programmes de radio dans 29 pays avaient effectué des reportages sur le lancement du rapport, qui a également donné lieu à plus de 280 articles dans des journaux de 58 pays à partir des informations fournies et diffusées dans le monde entier par le Département.

10. Le Sommet du millénaire et l'Assemblée générale seront l'occasion pour le Département de susciter un véritable soutien mondial en faveur des objectifs de l'Organisation. Par ailleurs, il prépare une campagne de promotion qui profitera du nouveau millénaire pour faire connaître les nombreux résultats obtenus par notre Organisation et ses divers moyens.

11. Cette campagne, dont le slogan choc sera « L'ONU, ça marche », cherchera à raconter de façon simple et attrayante l'histoire de l'ONU à des groupes de population très divers en utilisant principalement l'image, par exemple des affiches exposées dans des endroits publics ou la télévision afin de montrer comment l'ONU lutte contre la pauvreté et la maladie ou oeuvre pour la paix, le développement, l'égalité entre hommes et femmes et la protection de l'environnement. Les divers matériels visuels utilisés représenteront aussi bien des personnes ordinaires dont les conditions de vie se sont améliorées grâce à l'ONU, que des vedettes

locales ou internationales. Tous les matériels utilisés feront clairement référence à la page spéciale du Web qui décrira, à l'aide d'exemples vécus, comment l'ONU a amélioré la vie des gens. Cette campagne sera associée à de nombreux documents promotionnels et manifestations réalisés ou organisés en 2000-2001, aussi bien par le Siège que par les centres d'information des Nations Unies dans le pays.

12. Comme je l'ai déjà dit, l'un des principaux objectifs de nos activités actuelles consiste à développer nos rapports avec les médias du monde entier. Dans ce contexte, vous serez heureux d'apprendre qu'en ce moment des efforts considérables sont en cours en vue de préparer une opération multimédia intégrée qui permettra de transmettre directement aux médias du monde entier des informations concernant l'ONU. Le Département produit actuellement d'excellents reportages pour les divers médias traditionnels mais nous devons, comme c'est le cas des médias que nous essayons de servir, adopter une approche qui regroupe les quatre médias que sont la télévision, la radio, la presse et Internet. L'objectif ultime du Service d'information des Nations Unies est donc la fourniture d'un produit intégré, et nous espérons y arriver au courant de cette année. Dans un premier temps, le Service d'information fournira, par courrier électronique et, si nécessaire, par télécopie, les faits d'actualité les plus importants du jour, en indiquant si des produits audio et visuels relatifs à ces faits sont disponibles. Il sera organisé par régions et par thèmes afin d'assurer que la plupart des éléments de l'information soient d'un intérêt direct pour le destinataire. Les médias des pays en développement, qui ont des moyens limités pour ce qui est de couvrir directement l'ONU, ont exprimé un enthousiasme tout particulier quant à ce futur service.

13. À cet égard, je devrais mentionner que nous avons inauguré, il y a à peu près six mois sur le site Web de l'ONU, un centre de nouvelles, ONU. Les informations y sont affichées au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles au cours de la journée. Cette initiative s'est révélée un moyen d'accès populaire et efficace aux informations concernant l'ONU. Elle assure une couverture quotidienne de l'ensemble des activités du système et devient l'une des principales sources d'information des médias.

14. Dans le cadre de cette orientation plus régionale, le Département propose également de poster, à titre expérimental, un producteur de radio et de télévision sur le terrain pour, à la fois, optimiser les contacts avec

les médias régionaux et assurer une plus grande contribution du terrain aux productions du Siège qui sont diffusées dans le monde entier. Nous avons choisi l'Afrique comme première base de ce projet pilote, compte tenu de la haute priorité attachée à ce continent par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et pratiquement tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

15. Comme vous le savez, le Département de l'information a organisé deux programmes d'information extrêmement réussis à l'intention de journalistes de haut rang de la presse américaine qui sont venus au Siège de l'Organisation à leurs propres frais. Il est reconnaissant au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale, aux responsables des divers fonds et programmes de l'ONU ainsi qu'à la plupart des Secrétaires généraux adjoints pour leur participation à ces réunions, qui a été pour beaucoup dans le grand nombre d'articles remarquables favorables à l'ONU parus dans des journaux de diffusion nationale, tels que le *Los Angeles Times*, le *Chicago Tribune*, le *Boston Globe* et le *Philadelphia Enquirer*.

16. Je suis également heureux de vous annoncer que nous avons obtenu des ressources extrabudgétaires qui nous permettront d'organiser deux réunions similaires à l'intention de journalistes d'Afrique et d'Asie. Nous espérons également recueillir des fonds pour organiser l'année prochaine la même opération à l'intention de journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes.

17. Nous avons également poursuivi nos efforts pour améliorer les locaux mis à la disposition des journalistes résidents de la presse internationale dans d'autres lieux d'affectation que le Siège. Par exemple, des améliorations importantes ont été apportées depuis avril 1999 aux espaces de travail réservés à la presse et des efforts sont en cours pour assurer des espaces de travail supplémentaires aux journalistes accrédités.

18. Je passe maintenant à un grand effort actuellement en cours en ce qui concerne la Radio de l'ONU. Comme le Comité l'a souligné régulièrement, et comme l'ont indiqué les États Membres dans la résolution 54/82 B adoptée l'année dernière, la radio est l'un des médias d'information les plus économiques, et d'une portée considérable à la disposition du Département de l'information. Il m'est donc agréable de déclarer que le Département fera un pas en avant spectaculaire cette année vers la diffusion directe, dans les six langues officielles, aux stations radio du monde, de

nouvelles concernant des événements majeurs se déroulant à l'ONU. Notre engagement en faveur du projet est reflété dans le redéploiement de 1 760 300 dollars du budget du Département approuvé pour l'exercice 2000-2001.

19. Comme le signale le rapport sur le projet pilote pour le développement d'une capacité de radiodiffusion internationale de l'Organisation (A/AC.198/2000/6), cette entreprise redoutable eut été impossible sans une série de partenariats que nous avons établis avec des stations et des réseaux de radiodiffusion locaux, nationaux et internationaux dans toutes les régions. À ce jour, plus de 100 stations dans 58 pays ont manifesté un net intérêt pour ce nouveau projet. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer la reconnaissance du Département à tous les États Membres qui ont appuyé cet effort. Je souhaite également saisir cette occasion pour réitérer mon appel aux distingués membres du Comité de l'information et aux États Membres en général pour qu'ils fournissent des contributions en espèces ou en nature pour maintenir et renforcer cette entreprise.

20. La vaste diffusion de nos produits de télévision, y compris le programme hebdomadaire *World Report* de CNN, vous est familière. Mais un grand défi nous attend en ce qui concerne ce vecteur, qui est en train d'être transformé par l'évolution rapide de la technologie. Dans seulement cinq ans, par exemple, il nous faudra assurer la conversion de l'ensemble de notre opération de télévision à la norme numérique, qui deviendra obligatoire dans ce secteur. Cela représente une opération fort onéreuse. Je propose une étude complète des besoins techniques du Département, non seulement dans le domaine de la télévision, mais pour tous les médias, de manière à identifier clairement notre objectif et à organiser en conséquence nos plans d'équipement et notre programme de formation. Notre objectif est, et sera toujours, d'agir de façon à atteindre des audiences dans chaque région par la technologie la plus efficace et la mieux adaptée.

21. Si nous mettons l'accent sur ces médias traditionnels, auxquels nous allouons plus de 90 % de nos ressources, cela ne diminue en rien notre volonté d'exploiter pleinement la projection et l'impact puissants de l'Internet. Dans la mesure où nos ressources le permettent, nous faisons figurer sur l'Internet tous les produits de nos médias traditionnels. En fait, les produits audiovisuels deviennent rapidement une caractéristique indispensable de l'Internet. Certes, nous

n'ignorons pas que l'accès à l'Internet émane essentiellement du monde industrialisé, mais le jour n'est pas loin où ce vecteur deviendra un canal à large bande pour acheminer du son et des images de qualité vers les foyers du monde. Nous voulons être prêts à tirer parti de cette occasion lorsqu'elle se présentera.

22. La popularité du site Web de l'ONU continue de croître à un rythme phénoménal. Aujourd'hui, ce site reçoit couramment plus d'un million de visites par jour, et les projections pour l'an 2000 sont de 300 millions de visites émanant de 148 pays. La Division de l'informatique du Département de la gestion demeure pour nous un partenaire crucial dans ce domaine, comme pour toutes les autres innovations techniques entreprises par le Département de l'information.

23. Au cours des derniers mois, le site Web de l'ONU a considérablement enrichi l'information disponible dans toutes les langues officielles. De nouvelles pages récemment introduites comprennent le Sommet du millénaire, Bethléem 2000 et la décolonisation. Une nouvelle page sera bientôt lancée pour faire la publicité de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

24. De même, désormais toutes les résolutions du Conseil de sécurité seront disponibles sur le site Web de l'ONU. Un nouveau centre de documentation consolide toute la documentation parlementaire classée par organe principal. D'ici à la fin de l'année, on s'attend à ce que toute la documentation parlementaire soit disponible moyennant une interface nouvellement conçue, ce qui améliorera considérablement l'accès.

25. Le Département est en train de remanier complètement la principale porte d'accès au site Web conformément au principe de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles, l'intention étant également de rendre l'accès au site plus aisé. Nous collaborons également avec d'autres départements du Secrétariat pour développer l'aspect politique des activités Internet de l'Organisation. Il existe cependant un défi qu'il est difficile de surmonter, à savoir la parité entre les langues, étant donné les très grandes ressources qu'exige cet effort. Le rapport du Secrétaire général sur la mise au point d'un site Web multilingue, dont le Comité est saisi (A/AC.198/2000/7), fait le point de la situation actuelle et décrit une modalité d'action possible.

26. Depuis la réunion du Comité de l'année dernière, cinq grandes opérations de maintien de la paix et missions politiques des Nations Unies ont été créées. Elles

comprennent toutes une composante information et l'appui à ces composantes est devenu une activité majeure du Département. En mars, par exemple, une équipe chargée d'évaluer les besoins a été envoyée en Sierra Leone pour renforcer la composante information de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, qui comprendra une station radio utilisant l'équipement de la station exploitée précédemment dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine.

27. En ce qui concerne les activités d'information sur la question de Palestine, le Département a produit une nouvelle exposition de photographies intitulée « Les Nations Unies et la question de Palestine », ouverte en décembre et qui fait maintenant partie de l'itinéraire des visites guidées. Une version française de l'exposition sera montrée au siège de l'UNESCO à la fin de ce mois. Le Département travaille également sur une campagne visant à mettre en relief le cinquantième anniversaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient. En décembre 1999, la formation de six journalistes palestiniens a été achevée à la suite de deux mois de réunions d'information et d'ateliers au Siège, auprès du CNN à Atlanta et à l'Université Columbia.

28. En étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'information a élaboré et appliqué des stratégies d'information pour les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale prévues pour le mois prochain, l'une sur les femmes et l'autre sur le développement social. La création de pages Web spéciales pour ces manifestations était un nouveau moyen employé par le Département pour faire mieux connaître les questions examinées avant ces deux sessions.

29. Le Département a également concentré ses efforts sur des questions relatives aux droits de l'homme, y compris la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, grâce à une coopération étroite avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Nous avons aussi mis en relief les activités liées à l'initiative du Secrétaire général à l'intention des milieux d'affaires et la revitalisation du rôle du Conseil économique et social.

30. Le Département continue de renforcer son partenariat avec la société civile, et en particulier avec les organisations non gouvernementales (ONG). D'ailleurs, le nombre de ces organisations souhaitant s'associer au Département de l'information est en

augmentation. Depuis décembre, 59 organisations de 18 pays différents ont obtenu le statut d'organisations associées. L'association des organisations non gouvernementales de l'Europe de l'Est et, de plus en plus fréquemment des pays en développement, apparaît comme un signe encourageant de l'expansion de la communauté des ONG dans ces régions.

31. Grâce à l'amélioration de ses sites Web destinés aux ONG, le Département permet à ces organisations d'accroître leur capacité à diffuser de l'information et à participer aux travaux des Nations Unies. En décembre dernier, nous avons organisé une série d'ateliers de communication trimestriels qui apportent une expérience et des informations pratiques sur les nouvelles technologies de l'information, les techniques de communication nouvelles et traditionnelles et les différents moyens de renforcer les partenariats existants.

32. La cinquante-troisième Conférence annuelle DPI/ONG, qui se tiendra au Siège du 28 au 30 août prochains, aura pour thème « La solidarité mondiale : voie vers la paix et la coopération internationale ». Elle servira de lien entre le Forum du millénaire de la société civile, qui se tiendra en mai, et le Sommet du millénaire de septembre et mettra en relief le partenariat croissant entre l'ONU et la société civile.

33. L'Organisation continue de fournir directement de l'information au public, grâce à différentes activités, notamment en multipliant les vidéoconférences reliant directement les Nations Unies aux étudiants, les visites guidées et les programmes d'information. Nous collaborons également avec l'Association des Nations Unies des États-Unis (UNA-USA) à la production d'une cassette vidéo et de matériel d'enseignement afin de renforcer l'expérience et l'effet didactique des programmes *L'ONU mise en scène* et de les développer en Amérique du Nord et au-delà. Le Département accueille désormais des conférences d'enseignants et d'étudiants, leur fournissant ainsi l'occasion d'avoir un contact direct avec l'ONU et ses ressources didactiques.

34. Le Département continue également d'organiser des manifestations et des expositions spéciales sur des thèmes liés aux mandats des Nations Unies, tels que la célébration, en décembre dernier, de la Journée mondiale contre le sida, de la Journée de la Terre il y a quelques semaines, et de la Journée mondiale de l'environnement en juin.

35. Notre programme de formation annuel pour les journalistes de la presse écrite, de la télévision et de la radio en provenance des pays en développement a facilité la création d'un réseau de professionnels des médias sur le terrain qui peut contribuer à mieux faire connaître le travail des Nations Unies dans le monde en développement. À ce jour, 303 journalistes en provenance de 133 pays ont participé à ce programme et le 3 mai marquera le vingtième anniversaire de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

36. Le Forum mondial sur la télévision des Nations Unies est maintenant reconnu comme un événement majeur où sont abordées les grandes questions relatives à la télédiffusion internationale. Cette année, le Forum se penchera sur la convergence entre la télévision et l'Internet et examinera comment combler le « fossé numérique » comme moyen de stimuler la croissance économique.

37. Tirant parti des innovations technologiques en matière de publications, le Département a rationalisé ses publications renouvelables par des moyens électroniques, en modifiant leur caractère autonome et en les transformant en des sources d'information largement accessibles sur les Nations Unies. Nous avons également lancé un projet visant à enregistrer l'histoire de l'Organisation, reflétée dans les premiers 50 volumes de *l'Annuaire des Nations Unies*, sur CD-ROM. En plus, grâce à un partenariat novateur avec la Banque mondiale, *Development Business* est désormais non seulement disponible sur Internet, mais dégage des recettes grâce à des abonnements à son édition électronique. *La Chronique de l'ONU* et *Afrique Relance* ont également élargi leur page Web.

38. En outre, des progrès sont à signaler en ce qui concerne nos publications périodiques. L'an dernier, nous avons comblé le retard cumulatif dans la parution de *l'Annuaire des Nations Unies*. *La Chronique des Nations Unies* continue d'être un forum pour la présentation de faits, d'opinions et de débats concernant le système des Nations Unies et attire un nombre croissant de contributeurs distingués. Des témoignages de décideurs et du grand public illustrent l'impact du magazine *Afrique Relance* pour ce qui est de la compréhension de l'évolution de la situation en Afrique et des travaux des Nations Unies sur ce continent.

39. En mars, le Département a également organisé une réunion interdépartementale et interagences sur la

cartographie et la science de l'information géographique. Cette manifestation était l'aboutissement de plusieurs années d'efforts visant à réunir des collègues du système des Nations Unies pour aborder des problèmes communs affectant les travaux de l'Organisation dans ces domaines et à prendre des mesures vers la mise en place de politiques et de procédures applicables dans l'ensemble du système pour le traitement de l'information géographique.

40. En ce qui concerne la vente et la commercialisation des publications, le Département tire parti de la technologie électronique pour renforcer la diffusion et les ventes. En mars par exemple, on a introduit un abonnement à la collection des traités de l'ONU en coopération avec le Bureau des affaires juridiques. Conformément au désir de l'Assemblée générale, le nouveau service fournit aux abonnés un accès instantané à la vaste collection de traités internationaux de l'Organisation. Le projet offre l'accès gratuit aux gouvernements, aux institutions spécialisées et à certaines bibliothèques dépositaires, alors que les abonnements des autres clients rapportent des recettes. Des tarifs spéciaux sont prévus pour les pays en développement et les organisations à but non lucratif. La rénovation de la librairie de l'ONU a créé des dividendes immédiats, les ventes annuelles pour 1999 se situant au deuxième rang des meilleures ventes jamais enregistrées.

41. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a le plaisir d'annoncer le lancement public d'UNBISNET. Grâce à ce nouveau service, les principales bases de données de la Bibliothèque, y compris les dossiers bibliographiques, le relevé des votes et l'index des déclarations sont désormais disponibles sur une plate-forme Web. À partir de décembre 1999, l'accès a été ouvert aux groupes d'utilisateurs traditionnels. À partir de ce mois-ci, UNBISNET sera à la disposition des bibliothèques dépositaires et sera bientôt ouvert au grand public.

42. Pour faciliter l'accès multilingue à ses propres bases de données et d'autres bases de données de l'ONU, y compris le système de disques optiques, la Bibliothèque est en train de faire traduire le *UNBIS Thesaurus*, déjà disponible en anglais, français et espagnol, dans les langues officielles restantes.

43. Le Consortium des Nations Unies, service interinstitutionnel coordonné par la Bibliothèque, continue de s'élargir; il compte actuellement 37 membres et offre des produits provenant de 13 sources. Avec la récente addition de la bibliothèque commune

de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, certains produits ont maintenant une audience potentielle de plus de 65 000 personnes.

44. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les liens entre l'Organisation et ses partenaires dans la société civile, la Bibliothèque a renforcé, grâce à l'intensification des activités de formation et de diffusion, son programme de liaison à l'intention des bibliothèques dépositaires, qui, à l'heure actuelle, comptent 384 institutions dans 143 pays et territoires. En coopération avec les centres et les services d'information des Nations Unies, quatre ateliers régionaux ont été organisés à l'intention des bibliothécaires des bibliothèques dépositaires dans les pays en développement, l'accent étant mis sur la formation pratique en ce qui concerne l'utilisation des ressources des Nations Unies sur Internet. Deux ateliers supplémentaires auront lieu cette année : l'un à Moscou en mai à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants et un autre à Islamabad en août destiné à l'Asie du Sud-Ouest.

45. En ce qui concerne le réseau des centres, services et bureaux d'information des Nations Unies, il m'est également agréable de signaler des progrès considérables dans l'exploitation des innovations technologiques, qui ont eu un grand impact sur nos opérations dans toutes les régions. L'établissement de liaisons de messagerie électronique avec tous les centres a accéléré la transmission et la diffusion de l'information, fait très apprécié par les médias locaux. À ce jour, 30 centres ont créé leur propre site Web dans 15 langues.

46. Grâce à leurs connaissances approfondies de leur région, le personnel des centres d'information adapte les messages des Nations Unies au contexte local. Leur rapport étroit avec les médias nationaux et régionaux, encouragé par des années de coopération, permet d'obtenir une couverture impressionnante des initiatives des Nations Unies, comme cela a été récemment démontré dans le cas du lancement du rapport du Secrétaire général sur le millénaire.

47. Grâce aux communications rapides moyennant la messagerie électronique, les centres d'information des Nations Unies ont de nouvelles possibilités de tirer parti des capacités locales en matière de traduction pour traduire en langue locale les documents produits au Siège en anglais.

48. Comme vous l'avez vu dans les rapports du Secrétaire général dont vous êtes saisis (A/AC.198/2000/3 à 5-A/AC.198/2000/5), le renforcement des relations entre le Département et le PNUD représente l'une de nos priorités. Ce partenariat est en train d'être revitalisé avec l'appui complet du nouvel Administrateur du PNUD. Les centres d'information des Nations Unies, qu'ils soient dirigés par un coordonnateur résident ou un directeur du Département de l'information, font partie de l'équipe de pays dans la plupart des cas, et sont souvent à l'avant-garde de la mise au point de stratégies nationales d'information pour la famille des Nations Unies dans son ensemble. Dans ce contexte, le Département et le PNUD ont organisé conjointement pour la première fois en mars dernier à New York une réunion très fructueuse des directeurs de centres avec des coordonnateurs résidents du PNUD consacrée à trois journées de discussions.

49. En conclusion, je compte entendre vos idées et vos suggestions visant à aider le Département de l'information à mieux communiquer le message universel des Nations Unies à un public mondial. Notre session cette année revêt une importance particulière du fait que vos recommandations seront examinées à l'Assemblée du millénaire et contribueront donc de manière importante à façonner le rôle de notre organisation au XXI^e siècle.

Annexe II

Déclaration du Président du Comité de l'information lors de l'ouverture de la vingt-deuxième session du Comité

1. La vingt-deuxième session du Comité de l'information devrait marquer une étape essentielle dans l'histoire du Comité et de sa contribution à faire retentir – fort et partout à travers le monde – la voix des Nations Unies. En effet, le résultat de notre session de l'an 2000 et les recommandations que nous formulons d'ici le 12 mai seront transmis à l'Assemblée du millénaire, qui ouvrira ses travaux le 15 septembre en vue de traiter du rôle des Nations Unies au XXI^e siècle. Dans cette optique, nos travaux devraient avoir une portée historique puisqu'ils influenceront la politique d'information de l'Organisation pour le siècle à venir, ce siècle où, pour citer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'humanité est sortie de l'ère « internationale » pour entrer dans l'ère « mondiale ».

2. Le Bureau du Comité, conscient de l'importance pour l'avenir de l'Organisation, du Sommet et de l'Assemblée du millénaire, a été tenu au courant de façon régulière par M. Kensaku Hogen, le Secrétaire général adjoint à l'information et aux communications, de la stratégie mise en oeuvre par le Département de l'information du Secrétariat afin d'assurer que le Sommet du millénaire bénéficie d'un large appui de la part de l'opinion publique internationale.

3. Estimant la campagne d'information au sujet du millénaire comme la priorité pour l'an 2000, le Bureau a voulu que le Comité de l'information soit saisi officiellement du sujet afin d'en débattre à notre présente session. C'est pourquoi nous avons prié, au mois de février, le Secrétariat de préparer un rapport supplémentaire consacré à la campagne d'information au sujet du millénaire. Ce rapport est contenu dans le document A/AC.198/2000/10 et il sera certainement l'une des bases importantes de notre débat général, en ce moment et dans le cadre de l'Assemblée générale au moment où les délégations préparent les délibérations du Sommet et de l'Assemblée du millénaire.

4. Le Comité de l'information poursuivra ses efforts en vue de renforcer l'action du Département de l'information pour mobiliser les peuples des Nations Unies en faveur de l'Organisation des Nations Unies et de ces objectifs. À cette fin, ont été soumis au Comité huit autres rapports du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information Le rapport sur la

réorientation des activités d'information et de la communication de l'Organisation des Nations Unies est en quelque sorte le cadre conceptuel de tous les autres et son examen devra donc être une priorité pour le Comité. Le rapport, qui a été distribué dans les délais appropriés, fait le point de la réorientation et montre que le Secrétariat a su tirer profit des lignes directrices qui lui avaient été données par notre comité dans le domaine de l'information.

5. Le programme du Département de l'information pour cette année et l'année prochaine ainsi que les ressources humaines et financières pour le mettre en oeuvre ont été approuvés par l'Assemblée générale le 23 décembre 1999 dans sa résolution 54/249, relative au projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. (La partie VII du projet de budget-programme couvre le chapitre 26, Information.) Ainsi le Département a-t-il été doté par les États membres des moyens financiers et nous pouvons nous attendre à ce que tous les mandats qui lui sont confiés soient mis en oeuvre.

6. Pour l'avenir, l'Assemblée générale a donné au Département de l'information dans cette résolution ainsi que dans la résolution 54/82 B du 6 décembre 1999 sur les questions relatives à l'information : politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information des directives touchant les domaines de ses activités futures. Le Comité devrait donc s'attacher à aider le Département dans ses efforts en vue de s'y conformer et de mener de façon encore plus efficace et coordonnée la politique d'information dans le cadre tracé par les États membres.

7. Enfin, je voudrais évoquer la question des méthodes de travail de notre comité. Dans le rapport relatif à sa vingt et unième session (A/54/21), le Comité avait proposé que se réunissent, entre les sessions annuelles habituelles, un groupe de travail à composition non limitée. En vue d'exécuter cette proposition, j'ai écrit aux États membres du Comité le 23 février les priant d'indiquer les thèmes sur lesquels pourraient porter les débats du groupe de travail.

8. L'intérêt pour ce processus intersessions a été limité puisque seuls six membres du Comité ont répon-

du à ma lettre et ont formulé des propositions concernant les thèmes éventuels de débat (thèmes différents de ceux proposés par le Bureau). Dans ces conditions, et tenant compte également de la diversité des thèmes proposés, le Bureau a jugé qu'aucun des thèmes n'avait suscité d'intérêt suffisant pour justifier la convocation d'une réunion du Groupe de travail à composition non limitée. C'est ainsi que le 3 avril, j'ai adressé une nouvelle lettre à tous les membres du Comité les informant que le Bureau avait conclu que les délégations auraient l'occasion de poser au Département de l'information toutes les questions qu'elles souhaiteraient à la session qui s'ouvre aujourd'hui tant au cours de la réunion officielle d'information que le Département organisera cet après-midi dans la salle 7 que lors des débats sur nos recommandations à l'Assemblée générale dans le cadre du point 8 de notre ordre du jour, « Consultations officielles du Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information ».

9. J'invite donc toutes les délégations, et notamment celles qui avaient proposé des thèmes de réflexion, à utiliser pleinement ces deux occasions de débat et à le faire, en particulier, dès cet après-midi à la réunion officielle d'information où j'espère les délégations viendront nombreuses.

10. Il reviendra aux membres du Comité, à l'issue de la vingt-deuxième session, de conclure si ces mécanismes ont été suffisants pour les débats approfondis et suivis que certaines délégations souhaitaient poursuivre par le biais de réunions intersessions.

11. En ce qui concerne la présente session, je voudrais solliciter votre avis au sujet d'une nouvelle méthode de travail.

12. J'ai constaté que le Comité passe du débat général aux consultations sur les conclusions et recommandations qu'il adresse à l'Assemblée générale. De ce fait, les nombreux et précieux rapports présentés par le Département ne sont jamais examinés à fond. Je propose en conséquence de prévoir une étape pour l'examen de ces rapports et des conclusions et recommandations qu'ils contiennent afin de les incorporer dans nos conclusions et recommandations.

13. Je voudrais que l'on consacre une courte discussion à ce sujet avant de voir si l'on peut modifier nos travaux ou si nous allons continuer comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Annexe III

Lettre datée du 12 mai 2000, adressée au Président du Comité de l'information par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information

J'ai l'honneur de me référer au projet de rapport du Comité de l'information sur les travaux de sa vingt-deuxième session publié dans le document A/AC.198/2000/L.3, en date du 11 mai 2000.

J'ai été informé qu'à l'issue de consultations officieuses, il sera proposé de remplacer au paragraphe 43 le mot « favoriser » par le mot « renforcer ».

Je souhaite vous informer à cet égard que ce changement, s'il est approuvé par le Comité, n'entraînera pas d'incidences financières supplémentaires pour le Département de l'information.

00-47399 (F) 180800 220800
